

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

---

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS398

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« barème de »

les mots :

« montant des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence